

- ZONE_URBA_89441
- UA - Zone urbaine mixte correspondant au tissu ancien
- UAi1 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu ancien concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone rouge)
- UAi2 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu ancien concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone bleue)
- UAj3 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu ancien concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
- UAj - Secteur urbain correspondant aux jardins liés à une construction du tissu ancien
- UB - Zone urbaine mixte correspondant au tissu récent
- UBi1 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu récent concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone rouge)
- UBi2 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu récent concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone bleue)
- UBj3 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu récent concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
- UC - Zone urbaine d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- UCi1 - Secteur urbain d'équipements d'intérêt collectif et de services publics concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone bleue)
- UCi2 - Secteur urbain d'équipements d'intérêt collectif et de services publics concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
- UE - Zone urbaine d'activités des secteurs secondaire et tertiaire
- UEi - Secteur urbain d'activités des secteurs secondaire et tertiaire concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
- IAU - Zone à urbaniser mixte mobilisable sous conditions
- IAUE - Zone à urbaniser dédiée aux activités des secteurs secondaire et tertiaire mobilisable sous conditions
- A - Zone agricole
- AER1 - Secteur agricole dédié à la production d'énergie renouvelable
- AER2 - Secteur agricole dédié à la production d'énergie renouvelable mobilisable sous conditions
- Al1 - Secteur agricole concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone rouge)
- Al2 - Secteur agricole concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
- N - Zone naturelle et forestière
- Ni1 - Secteur naturel et forestier concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone rouge)
- Ni2 - Secteur naturel et forestier concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone bleue)
- Ni3 - Secteur naturel et forestier concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy

PRESCRIPTION_LIN_89441

— Elément de la Trame Bleue linéaire identifié au titre de l'art. L.151-23

PRESCRIPTION_SURF_89441

■ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation identifié au titre des articles L.151-6 et L.151-7

■ Espace boisé classé identifié au titre de l'art. L.113-1

■ Elément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23

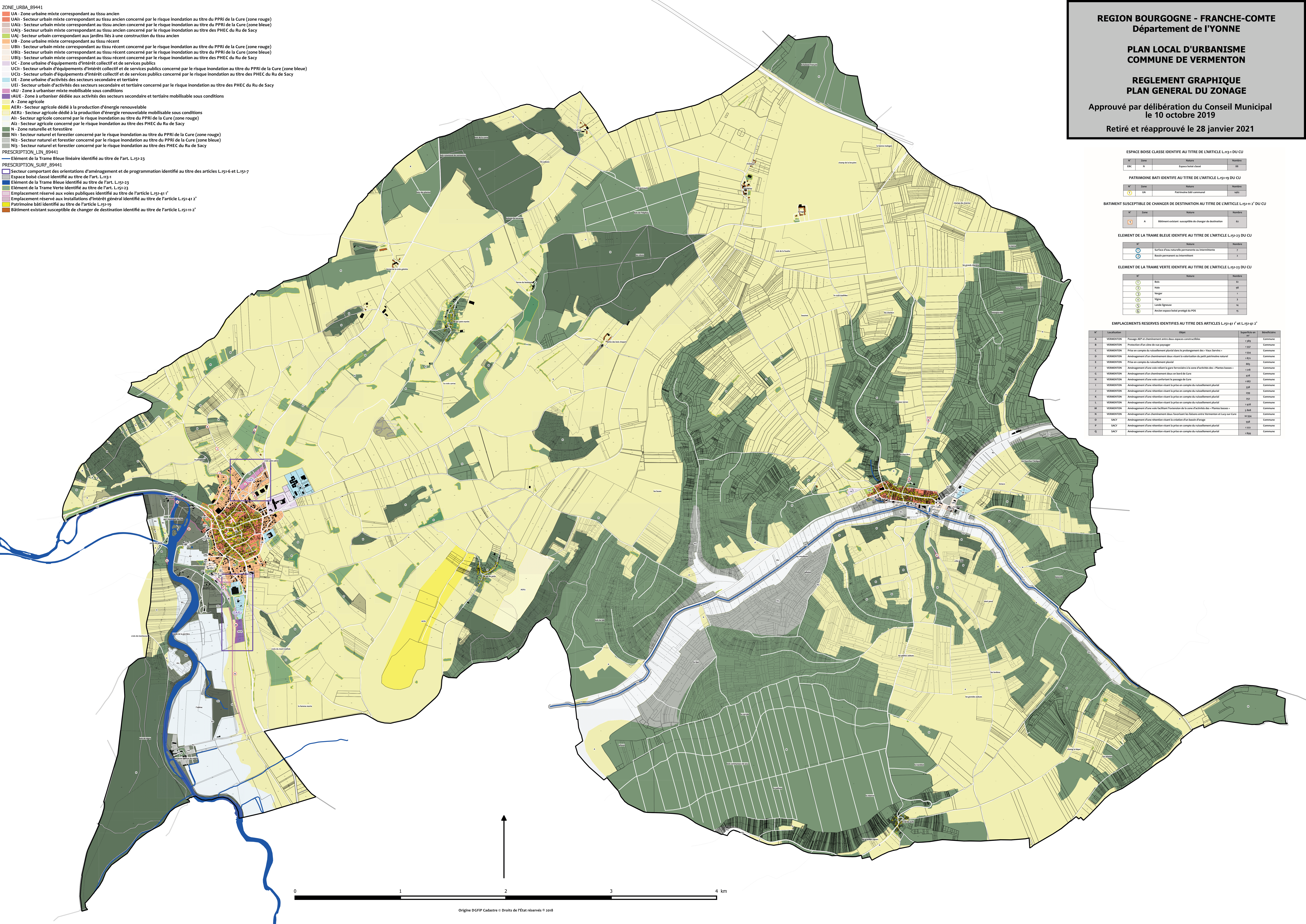
■ Elément de la Trame Verte identifié au titre de l'art. L.151-23

■ Emplacement réservé aux voies publiques identifié au titre de l'article L.151-41 1°

■ Emplacement réservé aux installations d'intérêt général identifié au titre de l'article L.151-41 2°

■ Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19

■ Bâtiment existant susceptible de changer de destination identifié au titre de l'article L.151-11-2°



REGION BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE

Département de l'YONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE VERMENTON

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN GENERAL DU ZONAGE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal

le 10 octobre 2019

Retiré et réapprouvé le 28 janvier 2021

ESPACE BOISE CLASSÉ IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
EDC	N	Espace boisé classé	60

PATRIMOINE BATI IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
1	UA	Patrimoine bâti communal	143

BÂTIMENT SUSCEPTIBLE DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 2° DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
1	A	Bâtiment existant susceptible de changer de destination	61

ELEMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Surface d'eau naturelle permanente ou intermittente	7
2	Bassin permanent ou intermittent	2

ELEMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Bois	61
2	Haie	98
3	Vergers	1
4	Vigne	3
5	Landes ligneuses	14
6	Ancien espace boisé protégé du PDS	15

EMPLACEMENTS RESERVES IDENTIFIES AU TITRE DES ARTICLES L.151-41 1° et L.151-41 2°

N°	Localisation	Objet	Superficie en m²	Bénéficiaire
A	VERMENTON	Passeage AEP et cheminement entre deux espaces constructibles	387	Commune
B	VERMENTON	Protection d'un cône de vue paysager	1 332	Commune
C	VERMENTON	Prise en compte du ruisseau pluvial dans le prolongement des « Vaux Servies »	1 554	Commune
D	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux visant la valorisation du petit patrimoine naturel	1 852	Commune
E	VERMENTON	Prise en compte du ruisseau pluvial	851	Commune
F	VERMENTON	Aménagement d'une voie reliant le gare ferroviaire à la zone d'activités des « Plantes basses »	1 208	Commune
G	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux en bord de Cure	415	Commune
H	VERMENTON	Aménagement d'une voie confortant le passage de Cure	1 682	Commune
I	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	338	Commune
J	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	338	Commune
K	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	295	Commune
L	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	242	Commune
M	VERMENTON	Aménagement d'une voie facilitant l'extension de la zone d'activités des « Plantes basses »	1 418	Commune
N	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux favorisant les liaisons entre Vermenton et Lucy-sur-Cure	5 868	Commune
O	SACY	Aménagement d'une rétention visant la création d'un bassin d'orage	10 514	Commune
P	SACY	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	558	Commune
Q	SACY	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	1 123	Commune
R	SACY	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	1 899	Commune

- UA - Zone urbaine mixte correspondant au tissu ancien
- UA1i - Secteur urbain mixte correspondant au tissu ancien concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone rouge)
- UA1z - Secteur urbain mixte correspondant au tissu ancien concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone bleue)
- UA1j - Secteur urbain mixte correspondant au tissu ancien concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
- UB - Zone urbaine mixte correspondant au tissu récent
- UB1i - Secteur urbain mixte correspondant au tissu récent concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone rouge)
- UB1z - Secteur urbain mixte correspondant au tissu récent concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone bleue)
- UB1j - Secteur urbain mixte correspondant au tissu récent concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
- UC - Zone urbaine d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- UC1i - Secteur urbain d'équipements d'intérêt collectif et de services publics concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone bleue)
- UC1z - Secteur urbain d'équipements d'intérêt collectif et de services publics concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
- UE - Zone urbaine d'activités des secteurs secondaire et tertiaire
- UE1i - Secteur urbain d'activités des secteurs secondaire et tertiaire concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
- IAU - Zone à urbaniser mixte mobilisable sous conditions
- IAUE - Zone à urbaniser dédiée aux activités des secteurs secondaire et tertiaire mobilisable sous conditions
- A - Zone agricole
- AER1 - Secteur agricole dédié à la production d'énergie renouvelable
- AER2 - Secteur agricole dédié à la production d'énergie renouvelable mobilisable sous conditions
- AI1 - Secteur agricole concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone rouge)
- AI2 - Secteur agricole concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
- N - Zone naturelle et forestière
- N1i - Secteur naturel et forestier concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone rouge)
- N1z - Secteur naturel et forestier concerné par le risque inondation au titre du PPRI de la Cure (zone bleue)
- N1j - Secteur naturel et forestier concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy

REGION BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE

Département de l'YONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE VERMENTON

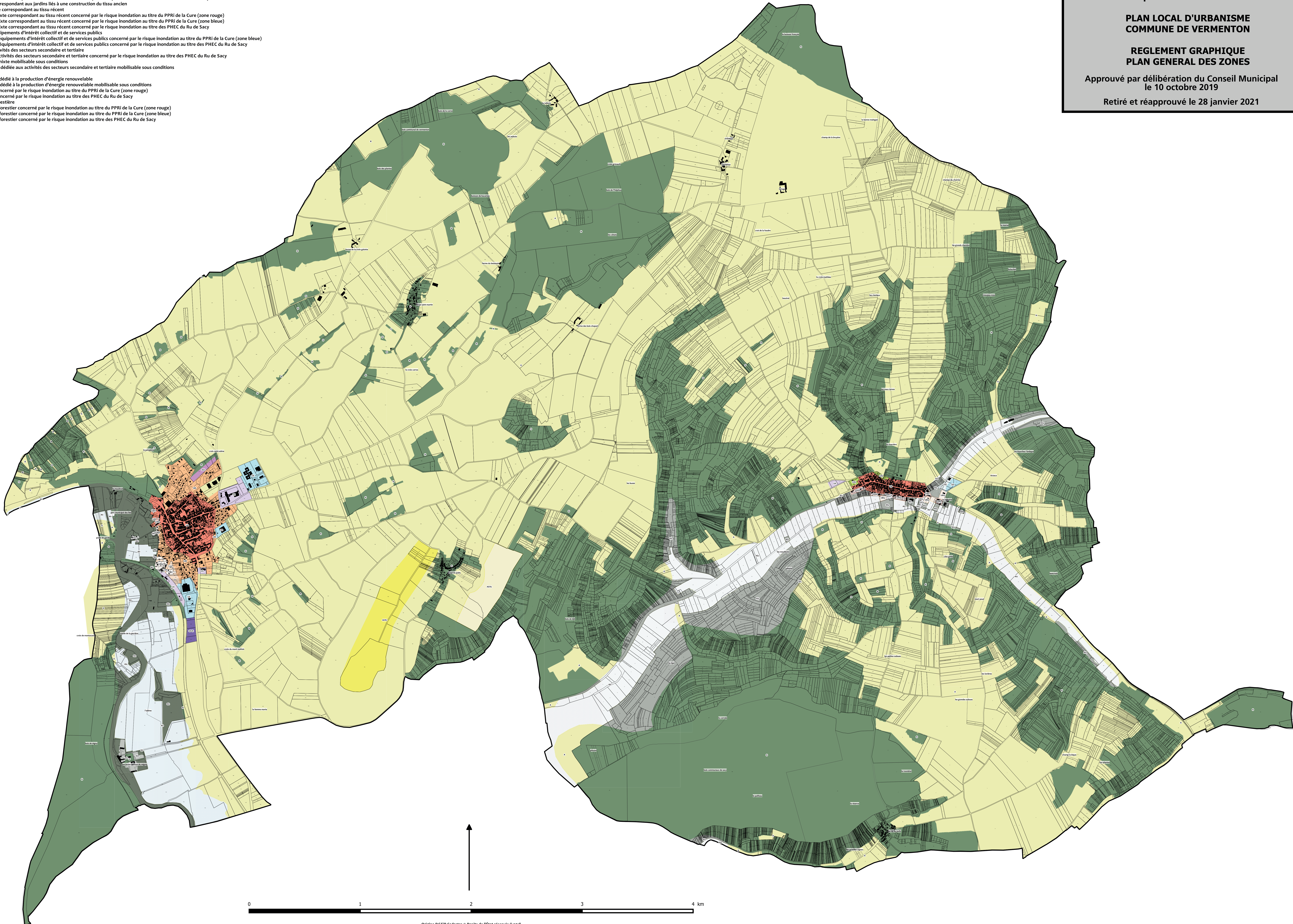
REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN GENERAL DES ZONES

Approuvé par délibération du Conseil Municipal

le 10 octobre 2019

Retiré et réapprouvé le 28 janvier 2021



PRESCRIPTION_LIN_89441
— Elément de la Trame Bleue linéaire identifié au titre de l'art. L.151-23
PRESCRIPTION_SURF_89441
■ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation identifié au titre des articles L.151-6 et L.151-7
■ Espace boisé classé identifié au titre de l'art. L.113-1
■ Elément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23
■ Elément de la Trame Verte identifié au titre de l'art. L.151-23
■ Emplacement réservé aux voies publiques identifié au titre de l'article L.151-41 1°
■ Emplacement réservé aux installations d'intérêt général identifié au titre de l'article L.151-41 2°
■ Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19
■ Bâtiment existant susceptible de changer de destination identifié au titre de l'article L.151-11-2°

REGION BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
Département de l'Yonne

PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE VERMENTON

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN GENERAL DES PRESCRIPTIONS

Approuvé par délibération du Conseil Municipal
le 10 octobre 2019

Retiré et réapprouvé le 28 janvier 2021

ESPACE BOISE CLASSÉ IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
EDC	N	Espace boisé classé	60

PATRIMOINE BATI IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
UA	UA	Patrimoine bâti communal	1483

BATIMENT SUSCEPTIBLE DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 2° DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
1	A	Bâtiment existant susceptible de changer de destination	61

ELEMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

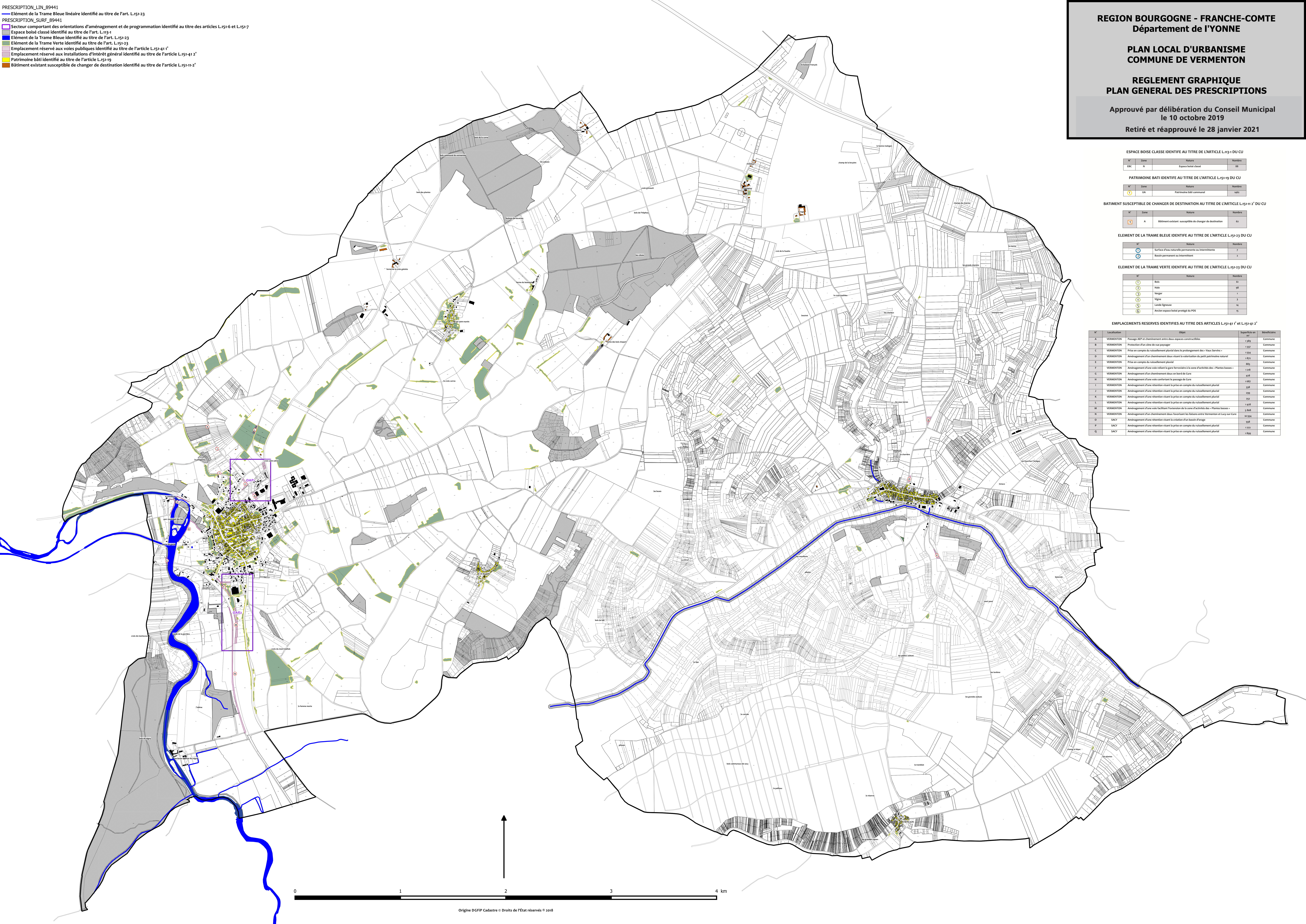
N°	Nature	Nombre
1	Surface d'eau naturelle permanente ou intermittente	7
2	Bassin permanent ou intermittent	2

ELEMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Bois	61
2	Haie	98
3	Vergers	1
4	Vigne	3
5	Landes ligneuses	14
6	Ancien espace boisé protégé du PDS	15

EMPLACEMENTS RESERVES IDENTIFIES AU TITRE DES ARTICLES L.151-41 1° ET L.151-41 2°

N°	Localisation	Objet	Superficie en m²	Bénéficiaire
A	VERMENTON	Passeage AEP et cheminement entre deux espaces constructibles	138	Commune
B	VERMENTON	Protection d'un cône de vue paysager	1337	Commune
C	VERMENTON	Prise en compte du ruisseau pluvial dans le prolongement des « Vieux Services »	1554	Commune
D	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux visant la valorisation du petit patrimoine naturel	1821	Commune
E	VERMENTON	Prise en compte du ruisseau pluvial	851	Commune
F	VERMENTON	Aménagement d'une voie reliant la gare ferroviaire à la zone d'activités des « Plantes basses »	1208	Commune
G	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux en bord de Cure	415	Commune
H	VERMENTON	Aménagement d'une voie confortant le passage de Cure	1687	Commune
I	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	338	Commune
J	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	298	Commune
K	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	292	Commune
L	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	1418	Commune
M	VERMENTON	Aménagement d'une voie facilitant l'extension de la zone d'activités des « Plantes basses »	5 868	Commune
N	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux favorisant les liaisons entre Vermenton et Lucy-sur-Cure	10 514	Commune
O	SACY	Aménagement d'une rétention visant la création d'un bassin d'orage	1103	Commune
P	SACY	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	598	Commune
Q	SACY	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	1899	Commune



PRESCRIPTION_LIN_89441
— Elément de la Trame Bleue linéaire identifié au titre de l'art. L.151-23
PRESCRIPTION_SURF_89441
■ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation identifié au titre des articles L.151-6 et L.151-7
■ Espace boisé classé identifié au titre de l'art. L.113-1
■ Elément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23
■ Elément de la Trame Verte identifié au titre de l'art. L.151-23
■ Emplacement réservé aux voies publiques identifié au titre de l'article L.151-41 1°
■ Emplacement réservé aux installations d'intérêt général identifié au titre de l'article L.151-41 2°
■ Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19
■ Bâtiment existant susceptible de changer de destination identifié au titre de l'article L.151-11-2°

REGION BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
Département de l'Yonne

PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE VERMENTON

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN GENERAL DES PRESCRIPTIONS

Approuvé par délibération du Conseil Municipal
le 10 octobre 2019

Retiré et réapprouvé le 28 janvier 2021

ESPACE BOISE CLASSÉ IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
EDC	N	Espace boisé classé	60

PATRIMOINE BATI IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
UA	UA	Patrimoine bâti communal	1483

BÂTIMENT SUSCEPTIBLE DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 2° DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
1	A	Bâtiment existant susceptible de changer de destination	61

ÉLÉMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

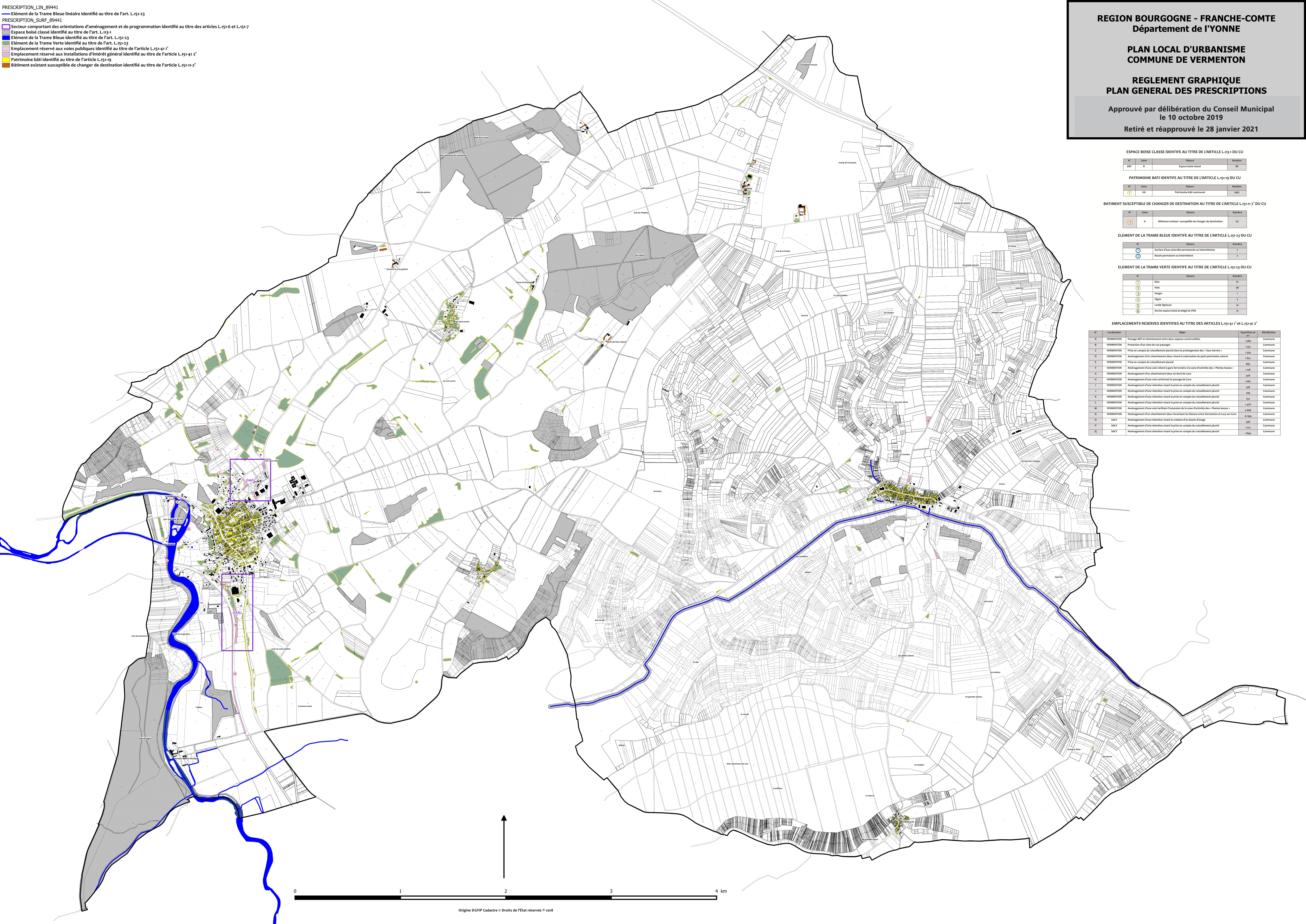
N°	Nature	Nombre
1	Surface d'eau naturelle permanente ou intermittente	7
2	Bassin permanent ou intermittent	2

ÉLÉMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Bois	61
2	Haie	98
3	Vergers	1
4	Vigne	3
5	Landes ligneuses	14
6	Ancien espace boisé protégé du PDS	15

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS IDENTIFIÉS AU TITRE DES ARTICLES L.151-41 1° ET L.151-41 2°

N°	Localisation	Objet	Superficie en m²	Bénéficiaire
A	VERMENTON	Passeage AEP et cheminement entre deux espaces constructibles	138	Commune
B	VERMENTON	Protection d'un cône de vue paysager	1337	Commune
C	VERMENTON	Prise en compte du ruisseau pluvial dans le prolongement des « Vieux Services »	1554	Commune
D	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux visant la valorisation du petit patrimoine naturel	1821	Commune
E	VERMENTON	Prise en compte du ruisseau pluvial	851	Commune
F	VERMENTON	Aménagement d'une voie reliant le gare ferroviaire à la zone d'activités des « Plantes basses »	1208	Commune
G	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux en bord de Cure	415	Commune
H	VERMENTON	Aménagement d'une voie confortant le passage de Cure	1687	Commune
I	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	338	Commune
J	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	298	Commune
K	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	292	Commune
L	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	1418	Commune
M	VERMENTON	Aménagement d'une voie facilitant l'extension de la zone d'activités des « Plantes basses »	5 868	Commune
N	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux favorisant les liaisons entre Vermenton et Lucy-sur-Cure	10 514	Commune
O	SACY	Aménagement d'une rétention visant la création d'un bassin d'orage	1103	Commune
P	SACY	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	598	Commune
Q	SACY	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	1899	Commune



Légende du PLU approuvé le 10 octobre 2019

Retiré et réapprouvé le 28 janvier 2021

ZONE_URBA_89441

-  UA - Zone urbaine mixte correspondant au tissu ancien
-  UAi1 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu ancien concerné par le risque inondation au titre du PPRi de la Cure (zone rouge)
-  UAi2 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu ancien concerné par le risque inondation au titre du PPRi de la Cure (zone bleue)
-  UAi3 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu ancien concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
-  UAj - Secteur urbain correspondant aux jardins liés à une construction du tissu ancien
-  UB - Zone urbaine mixte correspondant au tissu récent
-  UB1 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu récent concerné par le risque inondation au titre du PPRi de la Cure (zone rouge)
-  UB2 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu récent concerné par le risque inondation au titre du PPRi de la Cure (zone bleue)
-  UB3 - Secteur urbain mixte correspondant au tissu récent concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
-  UC - Zone urbaine d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
-  UCi1 - Secteur urbain d'équipements d'intérêt collectif et de services publics concerné par le risque inondation au titre du PPRi de la Cure (zone bleue)
-  UCi2 - Secteur urbain d'équipements d'intérêt collectif et de services publics concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
-  UE - Zone urbaine d'activités des secteurs secondaire et tertiaire
-  UEi - Secteur urbain d'activités des secteurs secondaire et tertiaire concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
-  1AU - Zone à urbaniser mixte mobilisable sous conditions
-  1AUE - Zone à urbaniser dédiée aux activités des secteurs secondaire et tertiaire mobilisable sous conditions
-  A - Zone agricole
-  AER1 - Secteur agricole dédié à la production d'énergie renouvelable
-  AER2 - Secteur agricole dédié à la production d'énergie renouvelable mobilisable sous conditions
-  Ai1 - Secteur agricole concerné par le risque inondation au titre du PPRi de la Cure (zone rouge)
-  Ai2 - Secteur agricole concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy
-  N - Zone naturelle et forestière
-  Ni1 - Secteur naturel et forestier concerné par le risque inondation au titre du PPRi de la Cure (zone rouge)
-  Ni2 - Secteur naturel et forestier concerné par le risque inondation au titre du PPRi de la Cure (zone bleue)
-  Ni3 - Secteur naturel et forestier concerné par le risque inondation au titre des PHEC du Ru de Sacy

PRESCRIPTION_LIN_89441

-  Elément de la Trame Bleue linéaire identifié au titre de l'art. L.151-23

PRESCRIPTION_SURF_89441

-  Espace boisé classé identifié au titre de l'art. L.113-1
-  Elément de la Trame Bleue identifié au titre de l'art. L.151-23
-  Elément de la Trame Verte identifié au titre de l'art. L.151-23
-  Voies, chemins, transports publics identifiés au titre de l'art. L.151-38
-  Emplacement réservé aux voies publiques identifié au titre de l'article L.151-41 1°
-  Emplacement réservé aux installations d'intérêt général identifié au titre de l'article L.151-41 2°
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation identifié au titre des articles L.151-6 et L.151-7
-  Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19
-  Bâtiment existant susceptible de changer de destination identifié au titre de l'article L.151-11-2°

ESPACE BOISE CLASSE IDENTIFE AU TITRE DE L'ARTICLE L.113-1 DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
EBC	N	Espace boisé classé	88

PATRIMOINE BATI IDENTIFE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
1	UA	Patrimoine bâti communal	1462

BATIMENT SUSCEPTIBLE DE CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-11 2° DU CU

N°	Zone	Nature	Nombre
1	A	Bâtiment existant susceptible de changer de destination	62

ELEMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

N°	Nature	Nombre
1	Surface d'eau naturelle permanente ou intermittente	7
2	Bassin permanent ou intermittent	2

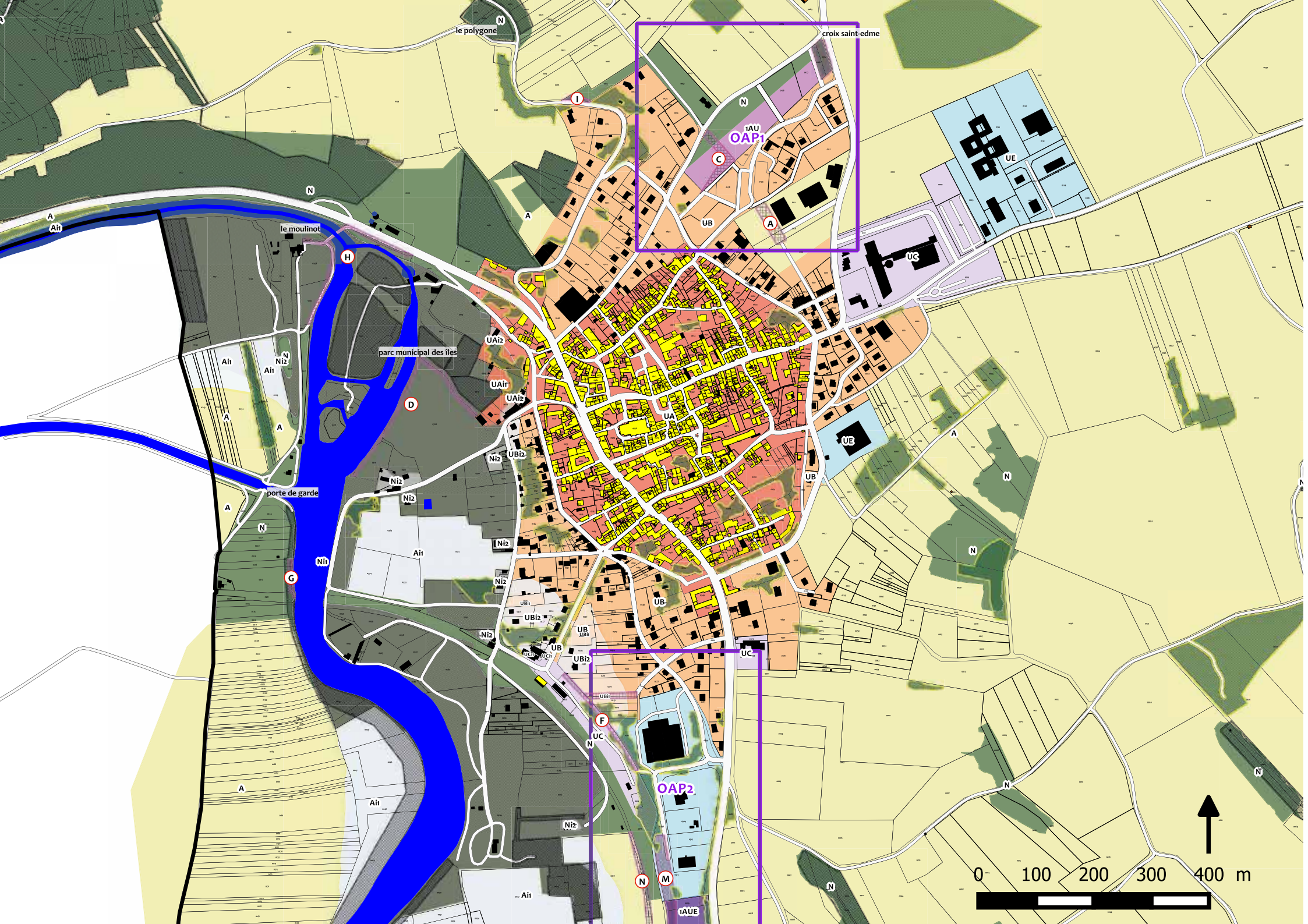
ELEMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFE AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CU

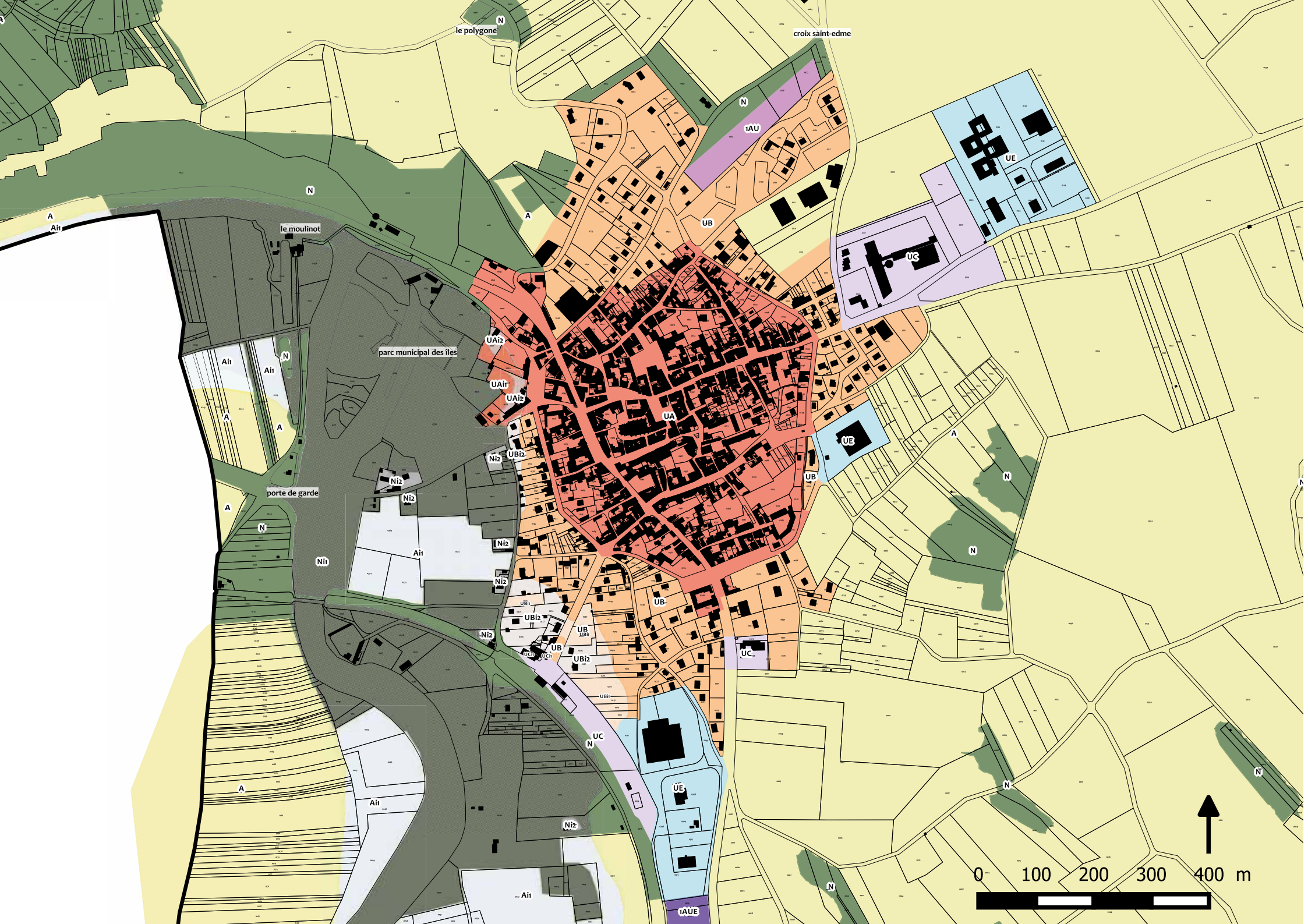
N°	Nature	Nombre
1	Bois	61
2	Haie	98
3	Verger	1
4	Vigne	3
5	Lande ligneuse	14
6	Ancien espace boisé protégé du POS	15

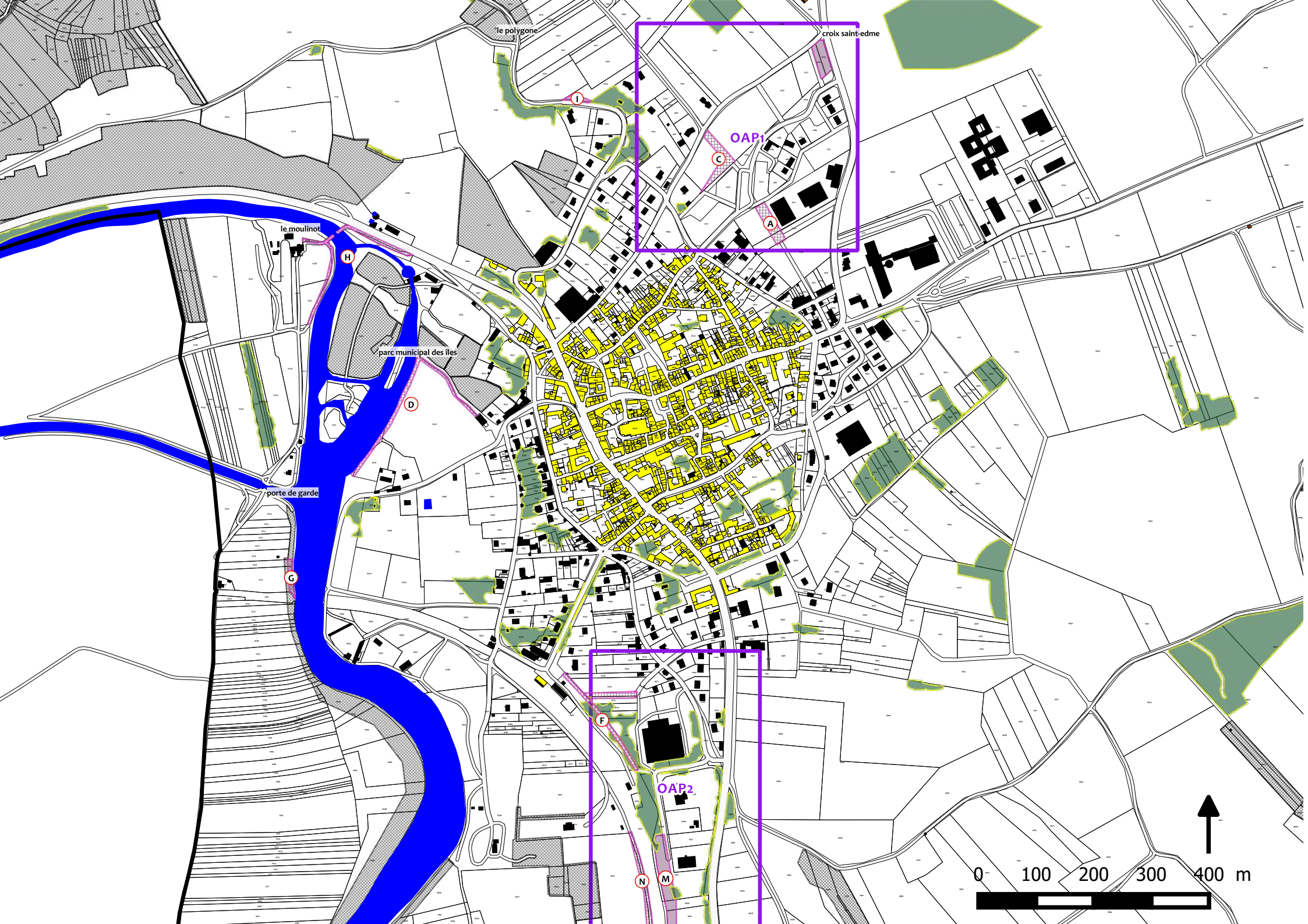
EMPLACEMENTS RESERVES IDENTIFIES AU TITRE DES ARTICLES L.151-41 1° et L.151-41 2°

N°	Localisation	Objet	Superficie en m²	Bénéficiaire
A	VERMENTON	Passage AEP et cheminement entre deux espaces constructibles	1 389	Commune
B	VERMENTON	Protection d'un cône de vue paysager	1 337	Commune
C	VERMENTON	Prise en compte du ruissellement pluvial dans le prolongement des « Vaux Servins »	1 554	Commune
D	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux visant la valorisation du petit patrimoine naturel	1 872	Commune
E	VERMENTON	Prise en compte du ruissellement pluvial	883	Commune
F	VERMENTON	Aménagement d'une voie reliant la gare ferroviaire à la zone d'activités des « Plantes basses »	1 218	Commune
G	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux en bord de Cure	428	Commune
H	VERMENTON	Aménagement d'une voie confortant le passage de Cure	1 687	Commune
I	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	338	Commune
J	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	299	Commune
K	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	252	Commune
L	VERMENTON	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	1 428	Commune
M	VERMENTON	Aménagement d'une voie facilitant l'extension de la zone d'activités des « Plantes basses »	5 808	Commune
N	VERMENTON	Aménagement d'un cheminement doux favorisant les liaisons entre Vermenton et Lucy-sur-Cure	10 934	Commune
O	SACY	Aménagement d'une rétention visant la création d'un bassin d'orage	938	Commune
P	SACY	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	1 222	Commune
Q	SACY	Aménagement d'une rétention visant la prise en compte du ruissellement pluvial	1 899	Commune

VERMENTON - CENTRE







le polygone

croix saint-edme

OAP1

OAP2

le moulinot

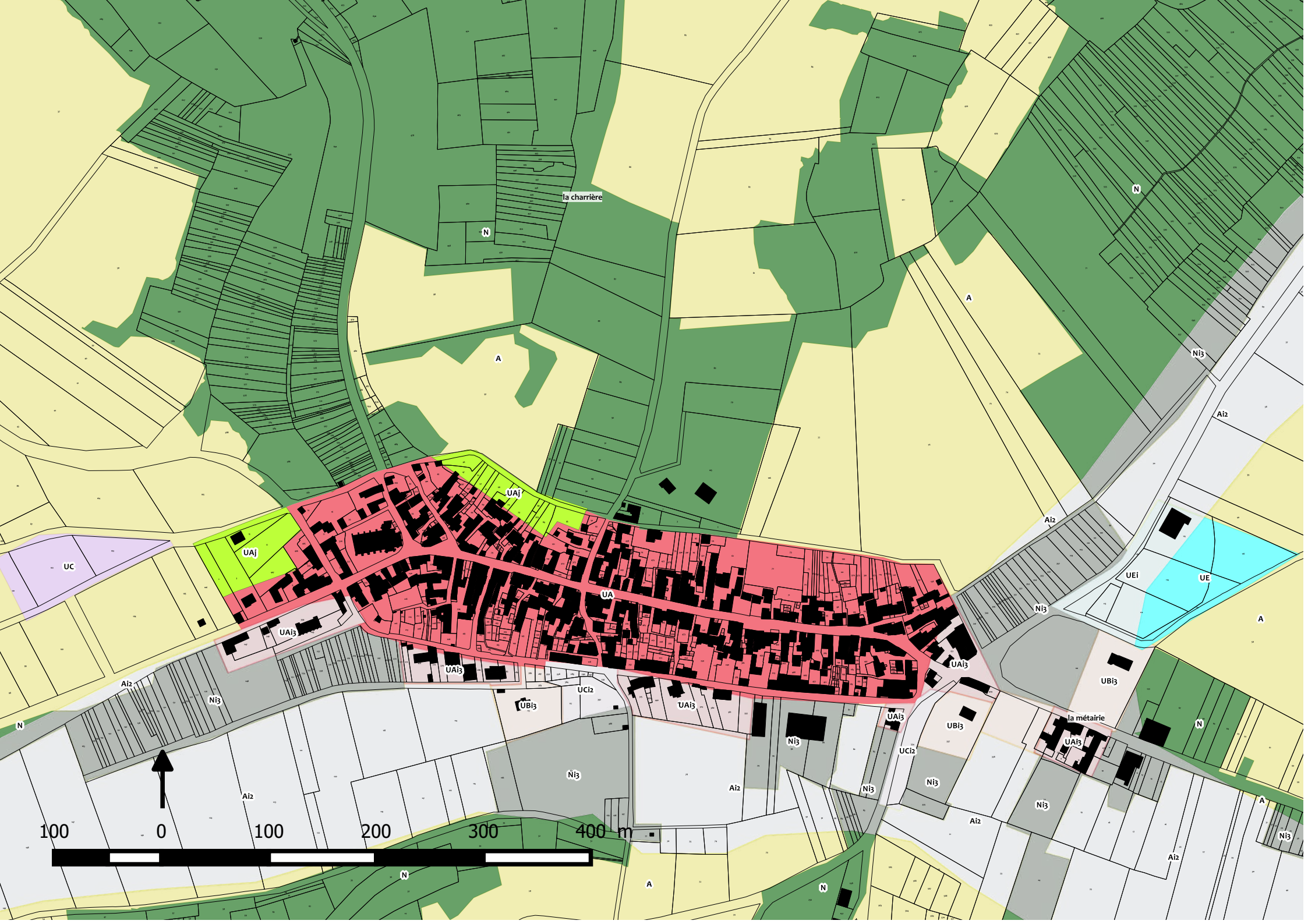
parc municipal des îles

porte de garde

0 100 200 300 400 m

SACY







VAL DU PUIITS



AER1

le val du puits

A

AER2

N

75

0

75

150 m





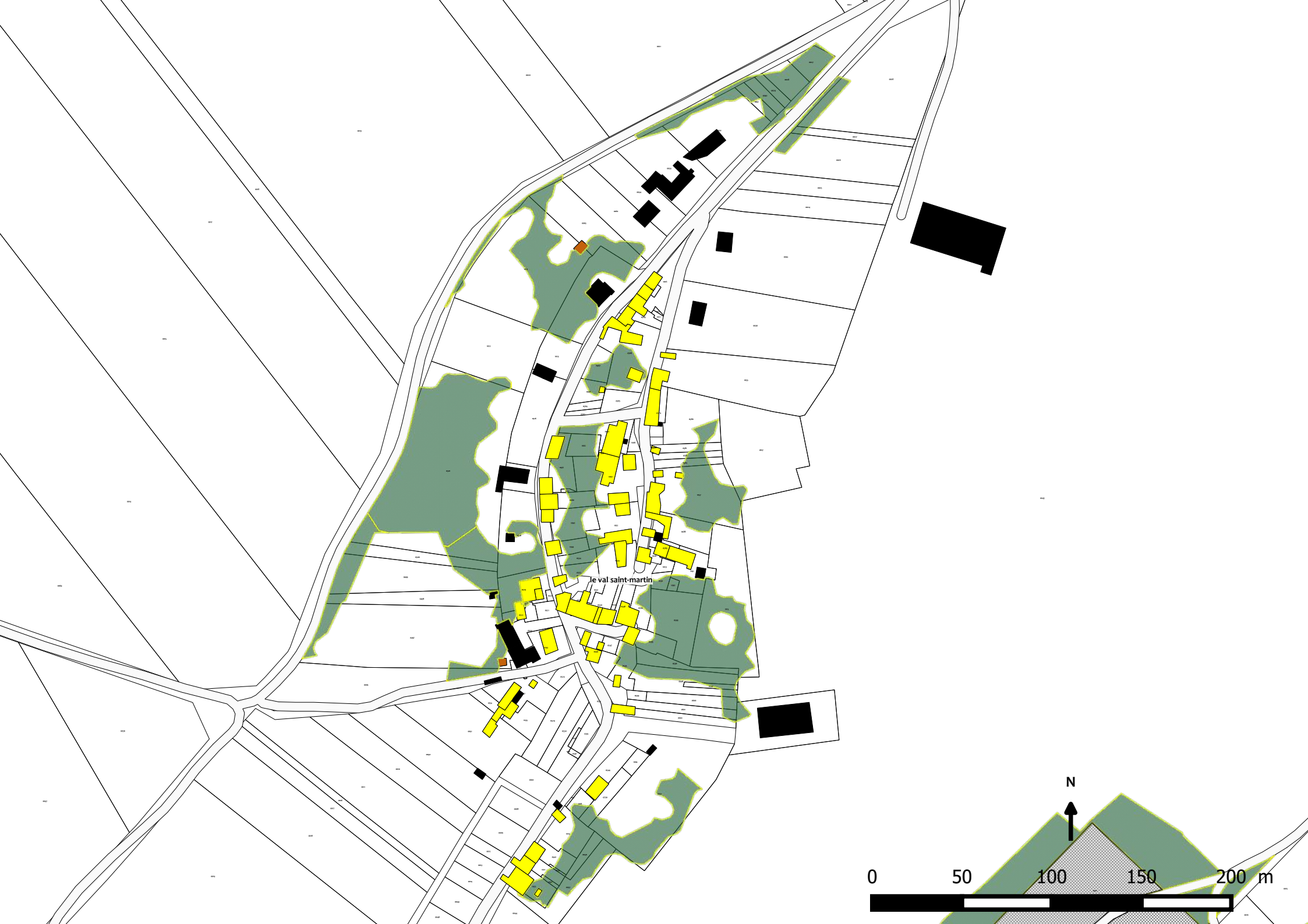
le val du puits



VAL SAINT-MARTIN







Le val saint-martin

N

0

50

100

150

200 m

VAL DU PUIITS - SACY







le val du puits

